

SITUATION POLITIQUE

SITUATION MORALE

Esprit des Populations.

Bon - La majorité est dévouée aux institutions républicaines.

Clergé
-
Son attitude, son influence.

attitude calme
Influence assez grande sur une certaine partie de la population

Attitude des divers partis politiques.

Attitude calme. Les élections qui doivent avoir lieu le 24 du c. occupent cependant les groupes. La municipalité n'a encore tenu personne pour la liste - Les radicaux n'ont pas encore formé la leur qui sera vite faite de protestation. Les réactionnaires n'ont encore rien fait connaître, ils comptent profiter de la division des républicains. Ils feront une liste ou renoncera ou bien ils voteront pour celle de la municipalité.

Culte non catholique.

Peu ou trois familles seulement

Propos séditieux et fausses nouvelles.

Niant

Moralité publique.

Bonne

Presse départementale.

rien à signaler

Débit de boissons.

rien à signaler

SITUATION ADMINISTRATIVE

SITUATION ÉCONOMIQUE ET MATÉRIELLE

Attitude
des divers
Fonctionnaires.

Conciliés

Commerce
et
Industrie.

satisfaisant

Situation
des Ouvriers
Salaires
Grèves
Chômages

*situation relativement aisé - Les hommes gagnent
en moyenne 2.75 et les femmes 1.75 -
La grève des 21 ouvriers teinturiers continue. Rien en fait pousse
que d'autres ouvriers les suivent. Ce fait est sans importance pour le p.*

Travaux
départemen-
taux et
communaux.

Néant

Agriculture

en souffrance

Apparence
de
la récolte

*La vendange a été bonne.
La récolte des olives est au dessous de la moyenne.*

Extinction
de la mendicité

à peu près complète

Prix
des denrées
alimentaires

assez élevés

Institutions
de
Bienfaisance.

rien à signaler

Faits divers.
Épidémies.
Épizooties.
Incendies, etc.

Néant

A Lodève le 15 ^{juin} 1886

LE COMMISSAIRE DE POLICE,

Gravé

Gendarmerie Nationale

Montpellier, le 15 Octobre 1886.

16^e Région

Compagnie de l'Hérault

N^o 1114

Monsieur le Préfet,

Objet.

Au sujet d'une Grève.

J'ai l'honneur de vous informer que le 13 du courant à 5 heures du soir, à la suite d'une demande d'augmentation de salaire de 0.25 cent. par jour qui leur a été refusée, les ouvriers teinturiers, au nombre de 21, de la fabrique de draps de troupe de MM. Teisserenc Visseq frères, de Lodève, ont quitté le travail et se sont mis en grève; ils gagnaient 2.50^e par jour.

Les grévistes sont tranquilles, mais on leur prête l'intention de malmenier les ouvriers qui pourraient être appelés à les remplacer.

Les deux meneurs Héraut et Benoit sont loin de jouir d'une bonne réputation.

Je vous prie, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma respectueuse considération.

Le Chef d'Escadron Commandant la Compagnie

J. Mulhens

Monsieur le Préfet de l'Hérault à Montpellier

LETTRE DE LA GENDARMERIE AU PREFET

Montpellier, le 15 octobre 1886

Monsieur le préfet

J'ai l'honneur de vous informer que le 13 du courant à 5 heures du soir, à la suite d'une demande d'augmentation de salaire de 25 centimes par jour qui leur a été refusée, les ouvriers teinturiers au nombre de 21 de la fabrique de draps de troupe de MM Teisserenc Visseq frères, de Lodève, ont quitté le travail et se sont mis en grève, ils gagnaient 2F par jour.

Les grévistes sont tranquilles, mais on leur prête l'intention de malmenier les ouvriers qui pourraient être appelés à les remplacer. Les deux meneurs, Héraut et Benoit sont loin de jouir d'une bonne réputation. Veuillez agréer, monsieur le préfet, l'expression de ma respectueuse considération

Le chef d'escadron commandant la compagnie.

Lodève, le 16 octobre 1886

DÉPARTEMENT
DE L'HÉRAULT
SOUS-PRÉFECTURE
DE LODÈVE

Cabinet.

OBJET :

Grève des ouvriers
teinturiers à
Lodève.

*copie adressée au
M. le Préfet le 17/10/86*

Monsieur le Préfet,

J'ai eu l'honneur de vous entretenir hier, de la grève des ouvriers teinturiers, qui a éclaté dans la manufacture de Draps de M. M. Teisserenc-Visseque frères. Je n'ai aucun fait nouveau à vous signaler à ce sujet.

Il n'existe pas à ma Sous-Préfecture d'exemplaire de la circulaire ministérielle, publiée l'année dernière, et relative à la conduite à tenir par l'autorité administrative dans le cas de grèves. Je vous serai obligé de vouloir bien me faire parvenir un exemplaire de cette circulaire par un prochain courrier.

Je vous prie, Monsieur le Préfet, l'assurance de mon respectueux dévouement.

Le Sous-Préfet,
A. L...

Monsieur le Préfet de l'Hérault.

LETTRE DU SOUS PREFET AU PREFET

Lodève, le 16 octobre 1886

Monsieur le préfet,

J'ai eu l'honneur de vous entretenir hier, de la grève des ouvriers teinturiers, qui a éclaté dans la manufacture de draps de MM Teisserenc-Visseque frères. Je n'ai aucun fait nouveau à vous signaler à ce sujet. Il n'existe pas à ma sous-préfecture d'exemplaire de la circulaire ministérielle, publiée l'année dernière, et relative à la conduite à tenir par l'autorité administrative dans le cas de grèves. Je vous serai obligé de vouloir bien me faire parvenir un exemplaire de cette circulaire par un prochain courrier. Veuillez agréer, Monsieur le préfet, l'assurance de mon respectueux dévouement.

Le sous-préfet.

DÉPARTEMENT

DE L'HÉRAULT

SOUS-PRÉFECTURE

DE LODEVE

Cabinet.

OBJET :

Envoi des rapports
de M.M. les Commissaires
de police.

Grève des ouvriers
teinturiers.

M. le maître
Corfor

le 18 octobre 1886
au Ministère

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous
transmettre les rapports hebdomadaires
de M.M. les Commissaires de police sur la
situation politique et économique de
l'arrondissement.

Cette situation n'a subi aucun
changement.

Hier, les ouvriers teinturiers, au
nombre de 41, de la manufacture de draps de
M.M. Ceisserenc-Diseq frères se sont mis en
grève, réclamant une augmentation de
salaire de 2/4 par jour. Le prix actuel de
la journée est fixé à 2^{fr.} 50. M.M. Ceisserenc-
Diseq frères ont refusé d'accorder cette
augmentation. La teinturerie est fermée
en ce moment. On ne pense pas que cette
grève se généralise et s'étende sur les autres

Monsieur le Préfet de l'Hérault.

usines. Je vous ai prévenu hier, par
télégramme, de l'ouverture de cette grève
et j'aurai soin de vous tenir au courant
de ce qui se passera.

Une portion de maison s'est
effondrée à Clermont, il n'y a pas eu
d'accident suivi de mort. L'autorité
locale a fait procéder immédiatement
au déblocage pour assurer la circulation
sur la voie publique.

Les divers partis politiques ne se sont
pas encore occupés de l'établissement d'une
liste de candidats à l'occasion des élections
municipales complémentaires de Lodève,
du 24 courant. On ignore encore s'il y
aura une ou plusieurs listes.

Je vous prie, Monsieur le Préfet,
l'assurance de mon respectueux dévouement.

Le Sous-Préfet,

Hillemont

LETTRE DU SOUS PREFET AU PREFET

Lodève, le 19 octobre 1886

Monsieur le préfet

J'ai l'honneur de vous transmettre les rapports hebdomadaires de MM les commissaires de police sur la situation politique et économique de l'arrondissement. Cette situation n'a subi aucun changement. Hier, les ouvriers teinturiers, au nombre de 21, de la manufacture de draps de MM Teisserenc-Visseque frères se sont mis en grève, réclamant une augmentation de salaire de 25 centimes par jour. Le prix actuel de la journée est fixé à 2F. MM Teisserenc-Visseque frères ont refusé d'accorder cette augmentation. La teinturerie est fermée en ce moment. On ne pense pas que cette grève se généralise et s'étende sur les autres usines. Je vous ai prévenu hier, par télégramme, de l'ouverture de cette grève et j'aurai soin de vous tenir au courant de ce qu'il se passera. [...]

Cabinet

du

Préfet de l'Hérault

—*—

Direction
du Commerce
Intérieur

Grèves

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Montpellier, le 18 Octobre 1886.

Monsieur le Ministre,

Conformément à vos instructions en date du 3 juillet 1886, j'ai l'honneur de vous informer que le 14^e courant, les ouvriers teinturiers, au nombre de 21, de la manufacture de draps de MM Teisserenc Visseq frères se sont mis en grève, réclamant une augmentation de salaire de 0^e.25 par jour. Le prix actuel de la journée est fixé à 2^e.50 par MM Teisserenc Visseq frères ont refusé d'accorder cette augmentation. La teinturerie est fermée en ce moment. On ne pense pas que cette grève se généralise et s'étende sur les autres usines. Je vous ai prévenu hier, par télégramme, de l'ouverture de cette grève et j'aurai soin de vous tenir au courant de ce qui se passera.

LETTRE DU PRÉFET AU MINISTRE

Montpellier le 18 octobre 1886

Monsieur le ministre,
conformément à vos instructions en date du 3 juillet 1886, j'ai l'honneur de vous informer que le 14 octobre courant, les ouvriers teinturiers au nombre de 21 de la manufacture de draps de MM Teisserenc Visseq frères se sont mis en grève, réclamant une augmentation de salaire de 25 centimes par jour. Le prix actuel de la journée est fixé à 2 francs. MM Teisserenc Visseq frères ont refusé d'accorder cette augmentation. La teinturerie est fermée en ce moment. On ne pense pas que cette grève se généralise et s'étende aux autres usines. Je vous ai prévenu hier, par télégramme, de l'ouverture de cette grève, et j'aurai soin de vous tenir au courant de ce qui se passera.

DÉPARTEMENT

DE L'HÉRAULT

SOUS-PRÉFECTURE

DE LODÈVE

Cabinet

OBJET :

Grève des carriers
de Lodève

Monsieur le Préfet,

Les propriétaires de l'usine où se voit violée la grève postale que je vous ai signalée m'informent que cinq nouveaux carriers ont été embauchés pour remplacer les grévistes, et qu'ils entrèrent demain matin à l'usine.

D'après le rapport du commissaire de police le nombre, qui devrait être de sept, a diminué parce que deux de ces carriers ont été menacés de voir leur entrée empêchée par les grévistes. Invoque ces carriers sont en public occupés aux travaux des champs ou dans des chantiers de maçons, je prie de rétablir tout ordre, quelques précautions non abusives pour faire partir les carriers qui vont remplacer les grévistes. Je vous tiendrai au courant par le télégraphe en cas

Monsieur le Préfet de l'Hérault.

et évidemment impossible. Mais je crois devrions
assurer de nouveau du peu d'importance de cette
grève et de l'excellent esprit de la population.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet,
l'assurance de mon respectueux dévouement.

Le sous-préfet,
Chellier

LETTRE DU SOUS PREFET AU PREFET

Lodève, 20 octobre 1886

Monsieur le préfet, les propriétaires de l'usine où s'est déroulée la grève ??? que je vous ai signalée m'informent que cinq nouveaux ouvriers ont été embauchés pour remplacer les grévistes, et qu'ils entrent demain matin dans l'usine. D'après le rapport du commissaire de police, ce nombre, qui devrait être de sept, a diminué parce que deux de ces ouvriers ont été menacés de voir leur entrée empêchée par les grévistes. Quoique ces ouvriers soient en partie occupés aux travaux des champs ou dans des chantiers de maçons, je prends, afin d'éviter tout désordre, quelques précautions non ostensibles pour faire protéger les ouvriers qui vont remplacer les grévistes. Je vous tiendrai au courant par le télégraphe en cas d'évènement imprévu. Mais je crois devoir vous assurer de nouveau du peu d'importance de cette grève et de l'excellent esprit de la population. Veuillez agréer, Monsieur le préfet, l'assurance de mon respectueux dévouement.

Le sous-préfet

DEPARTEMENT

DE L'HÉRAULT

SOUS-PRÉFECTURE

DE LODEVE

Cabinet.

OBJET :

Envoi des rapports
de M. M. les Commissaires
de Police.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser
les rapports hebdomadaires de M. M. les
Commissaires de police sur la situation
politique et économique de
l'arrondissement.

Le chômage partiel que je vous ai
signalé dans les mines de houille du
Bousquet d'Orb continue; les ouvriers
ne travaillent que 18 jours par mois,
mais ils ont trouvé jusqu'ici à s'occuper
aux travaux de la campagne.

La verrerie de Bostailles a rallumé
une partie de ses fours; 90 ouvriers sont
actuellement occupés.

La grève des ouvriers teinturiers de
Lodève continue. Les ouvriers qui devaient

Monsieur le Préfet de l'Hérault.

rentrer hier matin à l'usine se sont
retirés à l'apparition des grévistes qui
n'avaient pas été repris par les patrons.
Cette grève est à la veille de cesser, un accord
amiable est probable entre les ouvriers
et les patrons. L'ordre n'est pas troublé.

Le comité conservateur doit tenir ce
soir, une seconde réunion relativement
aux élections municipales complémentaires
de dimanche prochain. Si la réaction
présente, comme on l'affirme, une liste
de candidats, la lutte sera vive. Je vous
informerai demain du résultat de cette
seconde réunion.

Le Petit Méridional publie la
liste des candidats présentés par le comité
républicain. Sur cette liste figure M. Crauzot,
docteur en médecine, ancien administrateur
des hospices de Montpellier, ami personnel
de M. Léandris. M. Crauzot est un des
vétérans de la démocratie de l'Hérault et
il est très estimé à Lodève, sa ville
natale où il réside une bonne partie de
l'année.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet,
l'assurance de mon respectueux dévouement.

Le Sous-Préfet

Millery

LETTRE DU SOUS PREFET AU PREFET

Lodève, 22 octobre 1886

Monsieur le préfet,

J'ai l'honneur de vous transmettre les rapports hebdomadaires de MM les commissaires de police sur la situation politique et économique de l'arrondissement. [...] la grève des ouvriers teinturiers continue, les ouvriers qui devaient rentrer hier matin à l'usine se sont retirés à l'apparition des grévistes qui n'avaient pas été repris par les patrons. Cette grève est à la veille de cesser, un accord amiable est probable entre les ouvriers et les patrons. L'ordre n'est pas troublé. [...]

DÉPARTEMENT
DE L'HÉRAULT
SOUS-PRÉFECTURE
DE LODÈVE

Cabinet

Monsieur le Préfet,

OBJET :
Envoi des rapports
de MM les Commissaires
de police

Dans les rapports, joints, sur la situation politique et économique de l'arrondissement, MM les Commissaires de police ne signalent aucun fait nouveau.

La grève des ouvriers-teinturiers a cessé. 19 grévistes ont repris leur travail avec deux nouveaux ouvriers, qui ont remplacé les sieurs Héraut et Benoit. MM Teisserenc-Visseque frères ont consenti au paiement de l'indemnité de 25 c pour le nettoyage des cuves le dimanche matin.

Les travaux des semailles d'automne sont retardés par les pluies persistantes de ces derniers temps.

Aucune épidémie de rougeole très bénigne n'est survenue dans la commune de St-Pierre. M^r le Docteur de Rouquette, chargé du service de médecine des épiphyties, pense qu'elle conservera sa bénignité.

Je vous prie, Monsieur le Préfet,
de croire à mon respectueux attachement.

Léon Préfet,
Selleur

Monsieur le Préfet de l'Hérault.

LETTRE DU SOUS-PREFET AU PREFET

Lodève, 29 octobre 1886

Monsieur le préfet

Dans les rapports ci-joints sur la situation politique et économique de l'arrondissement, MM les commissaires de police ne signalent aucun fait nouveau. La grève des ouvriers teinturiers a cessé. 19 grévistes ont repris leur travail avec deux nouveaux ouvriers qui ont remplacé les sieurs Héraut et Benoit. MM Teisserenc Visseque frères ont consenti au paiement de l'indemnité de 25 c pour le nettoyage des cuves le dimanche matin. [...]

Type de L. 9
 fil à 1 h.
 L'Employé [Signature]
 Télégramme.
 Horaire de l'envoi à date. Réception: 17/10
 Indications de service.

Pour Montpellier Lodeve Mots 11/32 Dépôt le 16/10 à 11 h. m. de 22
 Sous-préfet Lodeve à Préfet Montpellier

(Chiffre Spécial)
 3594 1098 0000 2 5996 8400 9591 8854 2128 1811
 9100 1289 3585 6817 1348 7287 9456 0493 1985
 1428 4646 3221 3406 2.3594 1174 3412 9966 6055
 2019 104646 3363 8232 6006 5906 890f

AVIS. Dans les dépêches imprimées en caractères romains par l'appareil télégraphique, le premier nombre qui figure après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le second indique le nombre des mots télé, les autres désignent la date et l'heure de dépôt.

TELEGRAMME
 Sous-Préfet Lodeve à Préfet Montpellier
 21 ouvriers usine Teisserenc-Visseq en grève ils demandent augmentation 25 centimes par jour il est à croire que la grève négativement étendue aux autres ateliers.

Type de L. 9
 fil à 11 h.
 L'Employé [Signature]
 Télégramme.
 Horaire de l'envoi à date. Réception: 17/10
 Indications de service.

Pour Lodeve Mots 27/19 Dépôt le 21/10 à 10 h. m. de 21
 Sous-préfet à Préfet Montpellier = 4867 d' 6251 incidents

embouchés ce matin 8527
 5213
 3946
 3334
 4297
 5291
 venus à la porte de l'usine
 4194
 4870
 8530
 6666
 5995
 1705
 5960
 2564
 9579
 3697
 6667
 ont eu une entrevue avec patron mais l'entente n'a pu se faire

AVIS. Dans les dépêches imprimées en caractères romains par l'appareil télégraphique, le premier nombre qui figure après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le second indique le nombre des mots télé, les autres désignent la date et l'heure de dépôt.

TELEGRAMME
 Sous-Préfet à Préfet Montpellier
 Pas d'incident ce matin mais 3 ouvriers nouvellement embauchés venus à la porte de l'usine sont retournés sans entrer quoique l'attitude de vingtaine de grévistes n'eut rien de menaçant, ceux-ci ont eu une entrevue avec patron mais l'entente n'a pu se faire.

MINUTE

Rédigée par M.

Expédiée par M.

Lp

Montpellier, le 4 9^e 1886

Mon rapport en date des 14 et 18 ?? relatif à la grève des ouvriers teinturiers employés à la manufacture des draps de MM Teisserenc Visseque frères, j'ai l'honneur de vous informer que les 19 grévistes ont repris leur travail. Deux nouveaux ouvriers ont remplacé les Mr Heron et Benoit. MM Teisserenc Visseque ont consenti au paiement d'une indemnité de ?? pour le nettoyage des cuves le dimanche matin. De suite la grève est terminée et l'ordre n'a pas été troublé et aucun incident n'est à signaler.

~~pour faire suite à mon rapport en date des 14 et 18 ?? relatif à la grève des ouvriers teinturiers employés à la manufacture des draps de MM Teisserenc Visseque frères, j'ai l'honneur de vous informer que les 19 grévistes ont repris leur travail. Deux nouveaux ouvriers ont remplacé les Mr Heron et Benoit. MM Teisserenc Visseque ont consenti au paiement d'une indemnité de ?? pour le nettoyage des cuves le dimanche matin. De suite la grève est terminée et l'ordre n'a pas été troublé et aucun incident n'est à signaler.~~

Minute de la préfecture de l'Hérault

Montpellier, le 4 ?? 1886

Pour faire suite à mon rapport en date des 14 et 18 ?? relatif à la grève des ouvriers teinturiers employés à la manufacture des draps de MM Teisserenc Visseque frères, j'ai l'honneur de vous informer que les 19 grévistes ont repris leur travail. Deux nouveaux ouvriers ont remplacé les Mr Heron et Benoit. MM Teisserenc Visseque ont consenti au paiement d'une indemnité de ?? pour le nettoyage des cuves le dimanche matin. De suite la grève est terminée et l'ordre n'a pas été troublé et aucun incident n'est à signaler.